

# Budget Primitif 2017

## Notice explicative de synthèse

### Budget Assainissement non collectif (3)



En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2017 – Budget annexe (3) assainissement non-collectif.

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes du budget 2017. Le projet de budget 2017 a fait l'objet préalablement d'un débat dit « d'orientations budgétaires ». Il doit être voté par le Comité Syndical avant le 31 mars 2017.

#### **BILAN BUDGETAIRE 2016**

##### **SECTION D'EXPLOITATION 2016 :**

Le total des dépenses réalisées s'élève à 1.806,20 €

- o Dont réalisation de contrôles d'assainissement, formation et achat de matériel, pour 671,44€ ;
- o Dont amortissement du matériel pour 1133,33 €.

Le total des recettes réalisées s'établit à 3.189,63 € (produit de redevance de contrôles d'assainissement).

L'année 2016 proprement dite présente un solde d'exploitation excédentaire de 1 383,43 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur à 2016 (15 698,57 €), l'excédent cumulé d'exploitation 2017 est de 17 082,00 €.

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT 2016 :**

Il n'a pas été réalisé de dépense d'investissement, en rapport avec la compétence de contrôle exercée par le service (pas de compétence travaux). Le montant des recettes s'établit à 1 133,33 € (amortissement du véhicule acquis en 2015).

Il n'y a pas de dépenses ni de recettes 2016 « restant à réaliser » (RAR) en 2017.

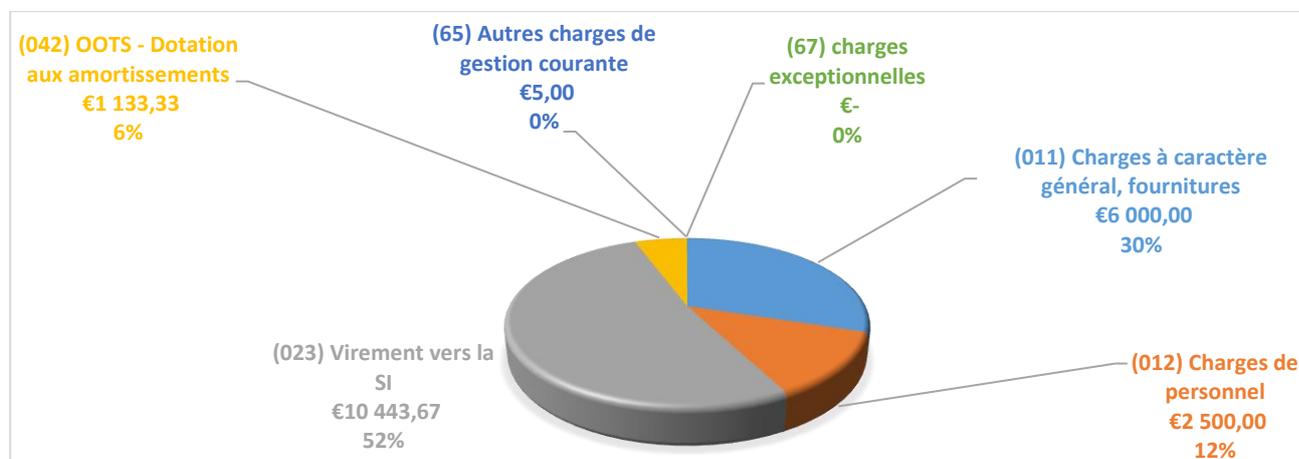
##### **AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :**

En présence d'un excédent cumulé en investissement d'un montant de 5 856,66 €, il n'existe aucun besoin de couverture du déficit par affectation du résultat de la section d'exploitation.

En conformité avec les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Comité Syndical a voté les évolutions suivantes pour le budget primitif 2017 du SIARNC.

#### **SECTION D'EXPLOITATION 2017 budget « ANC »**

**Section d'exploitation dépenses 2017 : 20 082,00 € (+1,95%)**



*Répartition des dépenses d'exploitation 2017*



**Le chapitre 11**, charges à caractère général, est en diminution (-50%) par rapport à 2016.

Le montant prévisionnel 2017 correspond à la phase de suivi de fonctionnement des installations et aux nouvelles installations recensées dans le service assainissement non collectif.

**Le chapitre 12**, charges de personnel, est inscrit au projet de budget pour tenir compte du temps passé par les agents mis à disposition du service de l'assainissement non-collectif, et rémunérés par le budget principal.

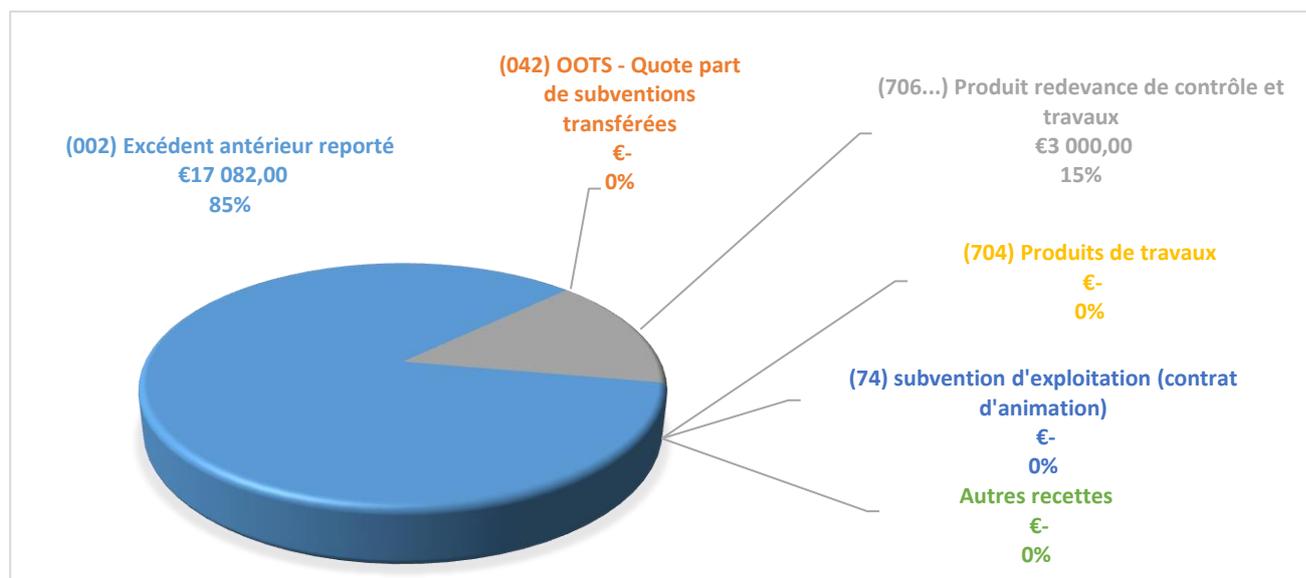
Cette somme est destinée à être reversée au budget principal d'assainissement collectif. L'estimation pour 2017 est stable par rapport à 2016.

**Le chapitre 023**, virement vers la section d'investissement, est en progression (157%), conformément à l'évolution des dépenses et recettes de la section d'exploitation.

**Le chapitre 042**, dotations aux amortissements correspond à l'amortissement du véhicule acheté en 2015. Ce montant est stable en 2017 par rapport à 2016.

**Le chapitre 65**, charges de gestion courantes, est stable à son niveau de 2016. Cette somme est une provision en vue de régularisations comptables.

**Section d'exploitation recettes 2017 : 20 082,00 € (+1,95%)**



Répartition des recettes d'exploitation 2017

**Le chapitre 002**, excédent reporté, est proposé en augmentation (9%), conformément au bilan de l'année 2016.

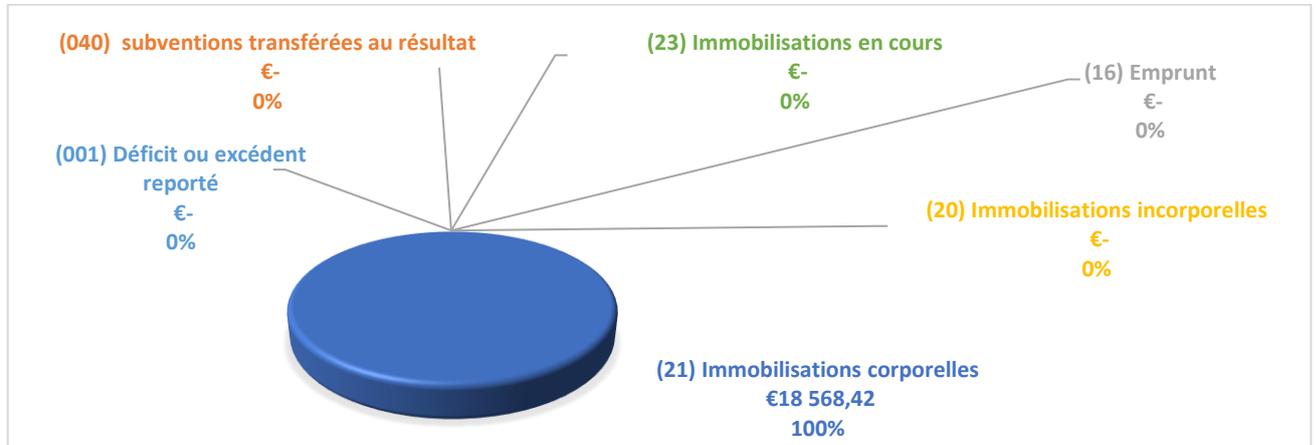
**Le chapitre 706**, vente de produits fabriqués tient compte des versements forfaitaires pour contrôle des dispositifs perçus. La recette attendue est en diminution (-25%, 3000€ au lieu de 4000€) par rapport à 2016, en cohérence avec le nombre de dispositifs contrôlés en 2016.

**Le chapitre 74**, subventions d'exploitation, est annulé, car il n'y aura pas de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette activité.



## **SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 budget « ANC »**

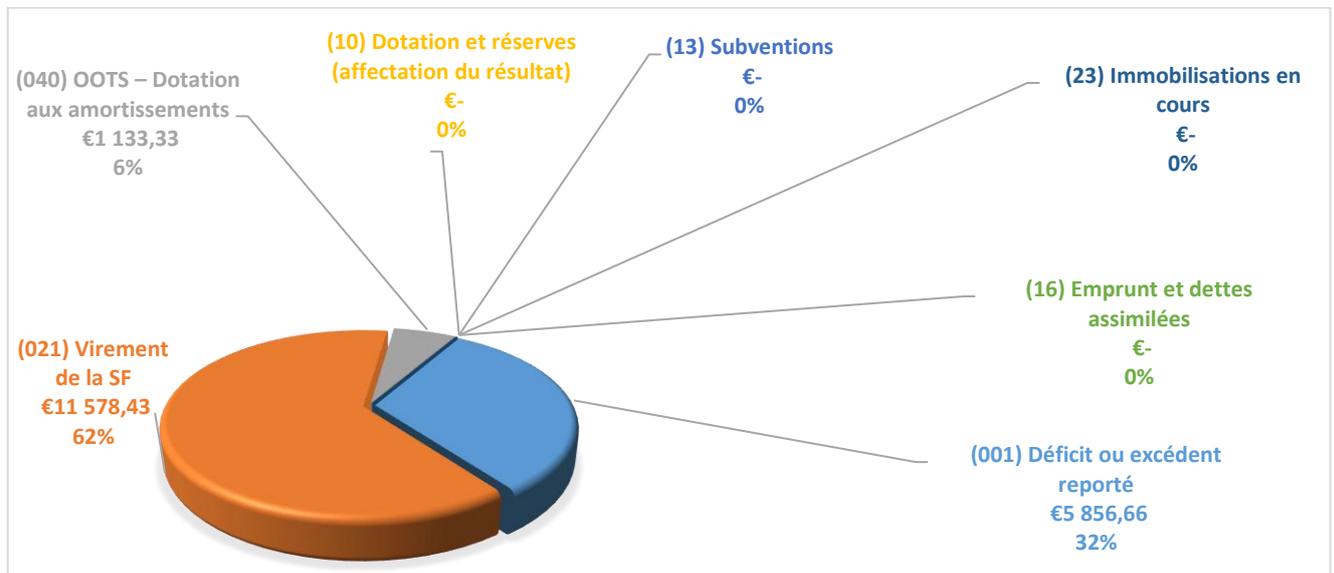
**Section d'investissement dépenses 2017 : 18 568,42 € (+87%)**



*Répartition des dépenses d'investissement 2017*

**Le chapitre 021**, immobilisations corporelles, est inscrit au budget en augmentation (87%). Cette prévision de dépense équilibre les recettes d'investissement.

**Section d'investissement recettes 2017 : 18 568,42 € (+87%)**



*Répartition des recettes d'investissement 2017*

**Le chapitre 001**, excédent reporté, est en progression (+24%), sans aucune ressource financière d'investissement autre que l'excédent reporté.

**Le chapitre 021**, virement de la section de fonctionnement, est en augmentation (185%), conformément à l'équilibre prévisionnel de la section d'exploitation.

**Le chapitre 040**, dotation aux amortissements, est stable, conformément à l'amortissement du bien considéré sur 5 ans (1<sup>ère</sup> année d'amortissement).